

# *Saint Agnan mon village* *en Morvan*

---

N°2 - 2021

[47° 19' 09" nord,](#)  
[4° 05' 45" est](#)



- **Le mot du Maire**
- **Le Compte rendu des réunions du Conseil Municipal des vendredi 08 Octobre et 24 novembre 2021 en Annexes**
- **La vie de la commune**
- **Infos**

## Editorial

Chers Amis,

Le temps passe, la pandémie semble s'installer durablement, prenez grand soin de vous.

Je déplore avec tristesse le décès en cinq mois, de quatre Anciens de la commune et d'un plus jeune.

Je mène inlassablement avec mon équipe les actions nécessaires pour mener à bonne fin les objectifs que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire ceux que vous connaissez et que vous pouvez identifier dans nos différents comptes- rendus mais aussi ceux qui en cours de mandature se révèlent incontournables pour le développement et la notoriété de notre commune.

La rénovation de la toiture et le ravalement des façades de la Mairie ne vous auront pas échappés. Il était en effet inconcevable de rénover l'intérieur des bâtiments sans se pencher sur les extérieurs qui seraient demeurés dans leur « jus ».

Pour des questions de sécurité, le Conseil Municipal a voté l'adressage des rues et voies de nos hameaux (Plaques et numéros) en collaboration avec le service dédié de la Poste.

Dans le cadre d'un projet de nature à rendre plus attractif notre bourg, j'ai proposé au Conseil Municipal l'aménagement de notre Place de St- Agnan et de ses abords (mur d'enceinte, cour principale, grilles de protection, création d'aires de stationnement, borne de recharge pour véhicules électriques, fleurissement...).

J'entends par ailleurs, lors de la cérémonie des vœux du Maire qui se tiendra en Janvier 2022, et à laquelle vous serez bien sûr conviés, vous exposer, s'il est mûr, un projet de développement touristique pour notre village.

Comme vous pouvez le constater, nous ne manquons pas d'idées pour tirer notre commune vers le haut.

Bonne lecture.

Votre Maire.

Georges FLECQ

## **Le marché estival**

Grâce à ce marché, les samedis soirs de juillet et août ont connu une effervescence inhabituelle pour notre commune.

La communication de ces événements ayant été rondement menée les exposants ont pu bénéficier d'une clientèle nombreuse.

Le bilan, très positif, permet de prévoir une reconduction l'été prochain avec enthousiasme et avec, peut-être un début en juin.



## **Chez Vincent**

Du nouveau aussi cet été, avec la construction d'une friterie idéalement placée (vue imprenable sur le lac) proposant des boissons et de la restauration basée sur de la viande charolaise locale Bio "Made in Morvan".

Ce nouvel établissement a suscité beaucoup d'intérêt auprès des touristes et aussi des habitants de la Commune.

Longue vie à "l'ai mageon é truffes" !



## Interdiction temporaire de planter dans 12 Communes



Depuis le 1<sup>er</sup> Juin et pour un an et demi, le Conseil Départemental a pris un arrêté interdisant de planter des arbres dans douze communes du Morvan, dont Saint-Agnan, une mesure transitoire, le temps de réécrire une nouvelle réglementation. Cette dernière permettra de définir sur chaque Commune le statut de chaque parcelle

**Il est déjà établi que la distance minimum à laquelle doit se situer une exploitation forestière est de 12 mètres par rapport à une ferme, et de 100 mètres par rapport à une maison.**

L'objectif de la réglementation des boisements, compétence portée par le Département, est de favoriser une meilleure répartition des terres entre la forêt, les productions agricoles, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural. et donc le maintien des terres pour l'agriculture, la préservation des paysages, la protection des milieux naturels, la protection de la ressource en eau et la prévention des risques naturels.

Dans le cadre de la définition d'un nouveau zonage, il est nécessaire de « figer » la répartition entre la forêt et l'agriculture pour que la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier puisse mener le travail d'élaboration des zonages des communes. C'est pourquoi, en accord avec les Maires, le Département vient de prendre un arrêté d'interdiction de semis, plantation et replantation d'essences forestières sur les parcelles agricoles, les landes, les friches et dans les massifs forestiers d'une surface inférieure à 10 hectares sur les douze communes du Morvan suivantes :

- SAINT-AGNAN, CHAUMARD, DUN-LES-PLACES, MON TSAUCHE-LES-SETTONS, BRASSY, OUROUX-EN-MORVAN, font partie du premier groupe de six communes.
- Se sont ensuite adjointes les six autres communes suivantes : GIEN-SUR-CURE, ALLIGNY-EN-MORVAN, ARLEUF, LAVAUT-DE-FRETOY, MOUX-EN-MORVAN, PLANCHEZ

Le département prend en charge le coût de cette étude (bureau Réalités), dont l'objectif reste la protection des terres agricoles. Nous vous tiendrons régulièrement informés des travaux des commissions qui ont débuté ce 09 décembre et qui seront, avant décision définitive, soumis à enquête publique.

## Associations

Suite au décès de leur ancien Président les pêcheurs de l'AAPM Monsieur Claude Ermenou bien connu des habitants de Saint-Agnan, notre journal, par l'entremise de Guy Sarrado membre de l'Association des pêcheurs, a voulu lui rendre hommage :

*« Cet été, disparaissait Claude Ermenou.*

*Très attaché À Saint Agnan et à son lac, il consacra sa vie durant à la défense d'une pêche populaire.*

*En 1973, ayant eu vent d'appétits privés pour le lac, en réaction à son initiative se constitue le 17 décembre « l'Association de Pêche et de Pisciculture de Saint-Agnan » dont il fut le président, y compris lors de l'affiliation en 1984 de cette société à la Fédération de pêche de la Nièvre.*



*Très actif, sous son égide se dérouleront quelques concours de pêche qui laisseront pour beaucoup d'impérissables souvenirs ! Claude fut également le promoteur de quelques travaux d'aménagement de notre plan d'eau (nettoyage du fond du lac lors des importantes baisses de niveau, retrait d'arbres, de souches, de barbelés, d'épaves de barques ainsi que la construction d'un accès pour les barques aux Corps)*

*Il parvient dernièrement à faire débloquer par la Fédération de Pêche de la Nièvre dont il fut membre et même quelques temps Président, une aide de 2000€ pour la réfection du chemin de la Chapelle.*

*Ardant défenseur d'une pêche multiple ouverte à tous, toujours sur la brèche pour promouvoir un lac partagé où se côtoient des loisirs aquatiques variés, Claude Ermenou, homme attachant et au grand cœur, restera une inoubliable figure locale de Saint Agnan qui mérite toute notre reconnaissance.*

*A Anne Marie, son épouse, nous adressons nos plus sincères condoléances. »*

## Le Comité des fêtes

Le mercredi 18 août, Georges Flecq a convoqué les personnes intéressées par la constitution d'un Comité des fêtes à Saint Agnan en Morvan.

Etaient présents : Magalie Moreau, Valérie Doucet, Johanna Fleytoux, Clémence Maréchal, Lorie Rousset, Irène Louette, Gérard Louette, Jean-luc Lopes, Patrice Kasparian, Nicolas Durand et sa compagne Liora, ainsi que les élus Orane Profit, Georges Flecq, René Corniaux, Patrick Maréchal, Michel Loison, Luc Pélissier et Bernard Jeunet.

Après présentation des participants, le Maire a fait lecture des statuts associatifs à déposer en préfecture et propose de procéder au vote afin d'élire le Bureau.

Se portent candidats : Valérie, Johanna, Clémence, Lorie, Irène, Jean-Luc, et Liora.

A l'issue du vote :

**Clémence Maréchal** sera **Présidente**, assistée de **Lorie Rousset (vice-présidente)**, de **Irène Louette (trésorière)** et de **Johanna Fleytoux (secrétaire)**. **Georges Flecq** en sa qualité de Maire sera **Président d'honneur**.



Ce dernier se félicite de la jeunesse de ce bureau gage de dynamisme supplémentaire pour la Commune. et assure qu'il apportera son soutien à la bonne marche de cette nouvelle association.

Clémence Maréchal, quant à elle, déclare attendre l'aide des plus anciens pour mener à bien la tâche qu'elle s'est fixée. Elle précise que le programme des actions de son équipe pour 2022 sera décidé lors de la première réunion du bureau.

## Inauguration

Le vendredi 5 novembre a eu lieu l'inauguration du domaine des grands Prés en présence notamment de Monsieur le Sous-Préfet de Clamecy/Cosne sur Loire représentant Monsieur Daniel Barnier Préfet de la Nièvre empêché, du Président du Conseil Départemental Monsieur Fabien Bazin, de Monsieur René Blanchot Président de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs, de Monsieur le Sénateur Patrice Joly, de Monsieur Georges Flecq Maire de Saint-Agnan et du Conseil Municipal largement représenté.



Madame Blandine Delaporte, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Nièvre coupe le ruban sur la passerelle et suivent les discours d'usage.

## La cérémonie du 11 novembre

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons actuellement, la cérémonie du 11 novembre a pu se tenir :

- sans limite de jauge, en présence des élus, des porte-drapeaux, des associations d'anciens combattants, du public et des invités,
- sans passe sanitaire,
- sans obligation du port du masque en extérieur.

Et dans le respect les mesures de distanciation sociale.



## Le Maquis Vauban



### Ils ont fait l'histoire de notre Commune :

Ce maquis est créé en février 1943 dans la région de Ravières(89). Attaqués par l'ennemi, les quelques survivants se replient dans le Morvan, grâce à l'aide d'Armand Simonnot dit Théo.

Dès la fin du mois de décembre 1943 jusqu'au 28 février 1944, douze résistants séjournent, dans des conditions de vie difficiles, dans la chapelle Saint Pierre.

Ils quittent le Morvan pour participer avec les maquis de l'Yonne et de la Côte d'Or aux combats de la libération sous les ordres de leur chef Théo/Lequel est alors membre du Front national de la Résistance française, et devient commandant du maquis le 2 mai 1944 qui compte alors cent quatre-vingt-deux patriotes et compte dans ses rangs une infirmière : le sergent-chef Suzanne Fontaine. Le maquis Vauban fera treize recrues en décembre 1944. Ils participeront à la Libération de Verdonnet (Côte-d'Or), l'occupation de Noyers, la Croix Pilate, le barrage de la patte d'oie à Vaucharmes, à Lichères-près-Aigremont, Chablis, Varennes et la jonction avec les blindés américains, et Courson-les-Carières et la ville d'Auxerre. Simonnot passe ensuite dans le premier régiment du Morvan, le Royal-Morvan, que commande Adrien Sadoul. Il fera la campagne d'Alsace et d'Allemagne, sera cité à l'ordre du régiment. Il est démobilisé le 11 octobre 1945.

Malheureusement, cette année encore, la cérémonie en hommage aux Résistants dont les noms figurent sur la stèle n'a pu se tenir.



## La nouvelle signalisation



Depuis le mois d'août, la route communale C2 est interdite aux poids lourds dont le poids total en charge est égal ou supérieur à 19 tonnes (sauf dessertes locales).

Cette interdiction vise entre autres les grumiers dont le passage fréquent porte atteinte à l'intégrité de notre route communale et donc aux frais induits nous incombant.

\* À noter le miroir à l'angle droit de l'église permettant de voir arriver les véhicules venant en sens inverse et celui également installé au droit de la ferme de Gilles Lemée aux Michaux

## A l'attention des habitants de la Commune

La Municipalité met en location l'appartement situé au-dessus de la Mairie. Pour information ce trois pièces neuf (92 m<sup>2</sup> environ) est proposé à 400€ mensuels plus 150€ de provision de charges (eau chaude, chauffage +électricité et eau froide) Se renseigner ou faire acte de candidature auprès de Monsieur le Maire.

## Ils nous ont quittés

Monsieur Claude Ermenou décédé le 4 Août. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Parly (89) le mercredi 11 Août.

Monsieur Bernard BOUSSARD dans sa 90ème année. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Agnan le Mercredi 18 Août

Monsieur Gérard CHAMPDAVEINE (78 ans) dont les obsèques ont eu lieu à La Roche-en-Brenil le Mardi 7 Septembre.

Monsieur Abel, Christian GRATIEN dit "Bellot" décès survenu le 3 Novembre 2021 des suites d'une longue maladie. Il a été inhumé au cimetière de Saint Agnan le mardi 09 Novembre.

La famille Bonin aux Blancs profite de cette tribune pour remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui se sont associés de près ou de loin à sa peine.

Madame SCHNEIDER, sœur de Micheline RATAT (96 ans), épouse MARECHAL  
La cérémonie religieuse a eu lieu à 14H30 en l'Eglise de Saint- Agnan le vendredi 12 Novembre. L'inhumation a eu lieu au cimetière communal.

-----

Je vous propose de terminer ce bulletin sur une note plus gaie en présentant tous nos meilleurs vœux de bonheur à Nicolas DURAND et à Liora CROS qui ont conclu un Pacte Civil de Solidarité en notre Mairie le 7 Juillet 2021.